AGNICO EAGLE FAIT LE POINT SUR LA REPRISE DES ACTIVITÉS AU QUÉBEC

Toronto (le 14 avril 2020) – Mines Agnico Eagle Limitée (NYSE: AEM, TSX: AEM) (« Agnico Eagle » ou la « Société ») fait le point à la suite de l'annonce faite par le gouvernement du Québec le 13 avril dernier, visant à ajouter les activités minières à la liste des activités et services prioritaires qui sont autorisés à fonctionner pendant que la province lutte contre la pandémie de la COVID-19. Conformément à l'annonce du gouvernement du Québec, les activités minières pourront reprendre graduellement et sous surveillance à compter du 15 avril 2020.

Par conséquent, la Société prend des mesures pour reprendre ses activités dans la région de l'Abitibi, au Québec (complexe LaRonde, mine Goldex et mine Canadian Malartic (50 %)) de façon ordonnée tout en assurant la sécurité des employés. Dans chacun de ses sites d'activité, la Société mettra en œuvre des mesures de santé, d'hygiène et de distanciation physique qui respectent ou dépassent les exigences du gouvernement du Québec et celles du ministère de la Santé publique du Québec et du Comité provincial des normes, de l'équité et de la sécurité au travail (CNESST). Des renseignements supplémentaires sur les efforts proactifs d'Agnico Eagle visant à protéger son personnel, les collectivités avoisinantes et les activités commerciales se trouvent sur le site Web de la Société à l'adresse https://www.agnicoeagle.com/English/sustainability/Our-COVID-19-Response. Dans le cadre de l'élaboration des protocoles de santé et de sécurité de la Société concernant la COVID-19, celle-ci a mené de vastes consultations auprès des autorités provinciales et des employés. La Société communiquera avec le gouvernement du Québec pour assurer le respect continu de l'annonce du gouvernement du Québec et de toute ordonnance subséquente.

Les mises à jour opérationnelles pour chacune des mines de la Société, y compris les mines de l'Abitibi, au Québec, seront incluses dans le communiqué de presse de la Société annonçant les résultats financiers et d'exploitation du premier trimestre 2020, qui devrait être publié le 30 avril 2020. La Société s'attend à ce que les activités d'exploration demeurent suspendues jusqu'au 4 mai 2020.

Agnico Eagle

Agnico Eagle est une grande société canadienne d'exploitation aurifère qui produit des métaux précieux depuis 1957. Ses mines sont situées au Canada, en Finlande et au Mexique, et elle exerce des activités d'exploration et de mise en valeur dans chacun de ces pays, ainsi qu'aux États-Unis et en Suède. Agnico Eagle et ses actionnaires sont en mesure de profiter pleinement du cours de l'or en raison de sa décision de longue date de ne pas vendre d'or à terme. Agnico Eagle déclare un dividende en espèces à chaque exercice depuis 1983.

Énoncés prospectifs

Les renseignements contenus dans le présent communiqué ont été rédigés en date du 14 avril 2020. Certains des énoncés du présent communiqué, désignés ci-après « énoncés prospectifs », sont des énoncés prospectifs au sens attribué au terme « forward-looking statements » dans la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et au terme « information

prospective » dans les dispositions des lois provinciales régissant la vente des valeurs mobilières au Canada. Dans le présent communiqué, les mots « s'attendre à », « peut », « prévoir », les verbes au futur et d'autres expressions semblables servent à désigner les énoncés prospectifs.

Ces déclarations comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant les plans de la Société pour reprendre ses activités dans la région de l'Abitibi, au Québec, des déclarations concernant les activités d'exploration et d'autres déclarations concernant l'incidence de la pandémie de la COVID-19 et les mesures prises pour réduire la propagation de la COVID-19, sur les activités de la Société et sur l'ensemble de ses activités.

Ces énoncés, qui reflètent le point de vue de la Société à la date du présent communiqué, sont soumis à certains risques, incertitudes et hypothèses, et il convient de ne pas s'y fier outre mesure. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses qui, tout en étant considérés comme raisonnables par Agnico Eagle à la date à laquelle ils sont formulés, sont assujettis de façon inhérente à d'importants impondérables et incertitudes d'ordre commercial, économique et concurrentiel. Les hypothèses et les facteurs importants utilisés lors de la rédaction des énoncés prospectifs contenus dans le présent document, qui pourraient s'avérer incorrects, comprennent, entre autres, les hypothèses susmentionnées et celles figurant dans le rapport de gestion et dans la notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada et qui sont inclus dans le rapport annuel de la Société sur le formulaire 40-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (« formulaire 40-F ») déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») des États-Unis. Ils comprennent aussi ce qui suit : l'annonce du gouvernement du Québec' n'est pas amendée ni modifiée; et les gouvernements, la Société ou d'autres ne prennent pas d'autres mesures en réponse à la pandémie de COVID-19 ou autres qui, individuellement ou dans leur ensemble, touchent de façon importante la capacité de la Société d'exercer ses activités. De nombreux facteurs, connus et inconnus, pourraient entraîner une différence importante entre les résultats réels et ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs. Ces risques comprennent notamment, mais sans s'y limiter, les risques et les incertitudes quant à l'étendue et à la manière dont la COVID-19, et les mesures prises par les gouvernements, la Société ou d'autres pour tenter de réduire la propagation de la COVID-19, peuvent toucher la Société, qui pourraient avoir un impact négatif sur de nombreux aspects de la Société, notamment la santé des employés, la productivité et la disponibilité de la main-d'œuvre (y compris la capacité de transporter du personnel au complexe Meadowbank et à la mine Meliadine, où l'accès n'est possible que par voie aérienne), les restrictions de déplacement, la disponibilité des entrepreneurs, la disponibilité de l'approvisionnement, la capacité de vendre ou de livrer des lingots d'argent aurifère ou des concentrés, la disponibilité des assurances et de leurs coûts, ainsi que la capacité d'obtenir les intrants requis pour les activités et les projets de la Société; et les incertitudes quant à l'effet sur l'économie mondiale de la pandémie de la COVID-19 et des mesures prises pour réduire sa propagation, qui pourraient continuer de nuire aux marchés financiers, y compris le cours des actions de la Société et le prix de l'or, et pourraient nuire à la capacité de la Société de réunir des capitaux.

Pour obtenir plus de précisions sur ces risques ou d'autres risques et facteurs qui pourraient empêcher la Société d'atteindre les objectifs établis dans les énoncés prospectifs du présent communiqué, veuillez vous reporter à la notice annuelle et au rapport de gestion de la Société, documents déposés sur SEDAR à www.sedar.com et inclus dans le formulaire 40-F déposé sur EDGAR à www.sec.gov, de même qu'aux autres rapports déposés par la Société auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la SEC. Les lecteurs sont priés de ne pas se

fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui ne sont pertinents qu'à la date de leur publication. À moins que la loi ne l'exige, la Société n'entend pas mettre à jour ces énoncés prospectifs et n'assume aucune obligation à cet égard.

Renseignements : Relations avec les investisseurs, 416 947-1212